

Vos questions / nos réponses

ARGENT ET CANNABIS

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/05/2011 15:46

JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE MON FILS ME DEMANDE SANS CESSE DE L ARGENT EN GROSSE QUANTITE POUR L ACHAT DE CANNABIS ET JE SUIS ENDETTEE DOIS JE REFUSER CATEGORIQULEMENT DE LUI EN DONNER SINON IL MENACE DE PARTIR J AI BEAU LUI EXPLIQUER LES PROBLEMES IL N ENTEND RIEN ET LES IGNORENT

Mise en ligne le 12/05/2011

Bonjour,

Vous semblez vivre une situation difficile et nous comprenons vos inquiétudes.

Vous vous demandez si vous devez refuser catégoriquement de donner l'argent que votre fils réclame pour s'acheter du cannabis. C'est à vous de décider de cela. Toutefois, rien ne vous oblige à lui donner cet argent, d'autant plus si cela met en péril votre situation financière.

A 25 ans, votre fils est en âge de s'assumer seul. Il n'est pas obligé de compter sur vous en toutes circonstances. Votre rôle de parent peut être d'encourager progressivement votre fils à se prendre en charge de manière autonome et indépendante.

Vous dites qu'il menace de partir. Peut-être est-ce difficile pour vous d'envisager cette séparation, mais celle-ci arrivera certainement un jour. Bien sûr, le fait que cela soit "normal" qu'un jeune de son âge quitte le domicile familial n'empêche pas la peine que vous pouvez avoir à cette idée.

Sachez qu'il existe des lieux où vous pouvez demander conseil et soutien. Vous trouverez ci-dessous les adresses de deux structures qui proposent un accueil pour les parents d'usagers de cannabis. Cet accueil est anonyme et gratuit. Les consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, travailleurs sociaux), formée plus spécifiquement à la question de la dépendance.

Nous vous encourageons vivement à ne pas rester seule dans cette situation afin d'aider au mieux votre fils, vous-même, et vous permettre ainsi de retrouver une relation plus sereine.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8 h à 2 h).

Bon courage.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Permanence d'accueil Le Mail

52 rue du soleil levant
appartement n°1 RDC
80100 ABBEVILLE

Tél : 03 60 12 26 27

Site web : www.assoc-lemail.net

Accueil du public : Lundi de 9h à 12h00 et 13h30 à 16h30 (présence du travailleur social). Mercredi 9h-12h (présence du psychologue et du médecin) et de 13h30 à 16h30 (présence du psychologue)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

[Voir la fiche détaillée](#)

Association le Mail: Consultation jeunes consommateurs et famille

29 rue Albéric de Calonne
80000 AMIENS

Tél : 03 60 12 26 00

Site web : www.assoc-lemail.net

Consultat° jeunes consommateurs : Lundi 14h à 17h, mardi au vendredi de 14h à 17h Rendez-vous possible jusqu'à 19h . Mercredi après-midi sans rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)